

COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2010

Etaient présents :

MM & Mme : G. URLACHER, G. LE LAY, F. TARTIVEL, J. MARTINEAU, D. PERRAU,
P. LE LOARER, Maires Adjoints

MM & Mmes : , R. BUTEAU, , C. DEGOIS, V. FAZENDEIRO, N. FIACRE,
J.-F. JACQ, J.-Y. JEANNES, M. JEAUNEAU, B. SCHÄFER, F. SIMON

Absentes excusées ayant donné pouvoir : N. BRAZIER à M. JEAUNEAU,
S. NAPOLEONI à D. PERRAU, C. CHARLES à F. TARTIVEL P.

Absent excusé : P. JUNILLON

D. PERRAU a été élu Secrétaire.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux marchés ont été signés en cette fin d'année :

- le marché de réfection des menuiseries de la Salle Belly et du Local Jeunes,
- le marché des assurances de la Ville.

Par ailleurs, lors du dernier Conseil Municipal, M. le Maire avait été autorisé à signer l'acte de vente concernant le terrain situé près du cimetière. L'acte de vente a été signé au mois de novembre.

Enfin, le nouveau contrat de bassin Seine – Normandie a été signé au mois de décembre au SIARV.

L'ordre du jour ayant été approuvé, la séance peut débiter.

FINANCES

1- Autorisation de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2011 *(sur le rapport de M. Le Lay)*

Sur le rapport de M. LE LAY, il est proposé d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du BP 2011 (devant intervenir dans la 2^{ème} quinzaine de mars) dans la limite du quart des crédits ouverts en 2010, soit 304 575 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à faire ses opérations.

Approuvé à l'unanimité.

2- Décisions Modificatives *(sur le rapport de M. Le Lay)*

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des décisions modificatives du budget de l'exercice 2010 :

Approuvé à l'unanimité.

3- Produits des domaines *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Comme chaque année, il convient de revaloriser les loyers perçus par la commune au titre de son patrimoine immobilier et d'appliquer une augmentation relative à l'indice INSEE, de cette année, soit 1,10 % de réévaluation.

Approuvé à l'unanimité.

4- Attribution de l'indemnité de Conseil au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune *(sur le rapport de M. Le Lay)*

Point annulé, les informations n'ayant pas été transmises à temps à la Mairie.

5- Approbation de la répartition de la subvention départementale 2010 aux associations locales *(sur le rapport de M. Martineau)*

Comme chaque année, le Conseil Général du Val-de-Marne a fixé sa participation financière au fonctionnement des associations locales en allouant aux associations pérignonnes la somme de 1428 €

La répartition s'effectue ainsi 1328 € à l'association Détente et Loisirs et 100 € à l'associations ALPES.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition.

Approuvé à l'unanimité.

6- Demande de subventions parlementaires *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Dans le cadre de travaux d'investissement à engager au cours de l'année 2011, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à solliciter une subvention parlementaire, accordée sur le chapitre 67.51 article 10 de la réserve parlementaire, et répartie comme suit :

- Demande de subvention parlementaire, aux Sénateurs Catherine PROCCACIA et Christian CAMBON, affectée aux travaux de sécurisation de la voirie aux abords de l'école maternelle,
- Demande de subvention parlementaire, Monsieur le Député Didier GONZALES, affectée aux travaux de remplacement des lanternes dans les lotissements et résidences. Ces dernières seraient équipées d'ampoules basses consommations.
- Demande de subvention parlementaire, Monsieur le Député Jean-Yves JEGOU, affectée à l'achat d'un dumper (engin benne) pour les services techniques.

Approuvé à l'unanimité.

7- Exonération des pénalités de retard sur le paiement de de la Taxe Locale d'Équipement pour un administré *(sur le rapport de M. Le Maire)*

A la demande de la Trésorerie Générale, le Conseil municipal doit accorder une remise gracieuse d'un montant de 707,40 € pour les pénalités de retard de la Taxe Locale d'Urbanisme pour un administré.

Adopté à la majorité, trois abstentions.

8- Admission en non valeurs *(sur le rapport de M. Le Lay)*

Certaines titres de recettes ne pouvant plus faire l'objet d'un recouvrement, il est proposé au Conseil d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur un état joint par le Trésorier Payeur Général, soit 295,97 €.

L'annulation de ces créances est prévue au budget 2010 au compte 654 par décision modificative.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter d'admettre en non valeurs ces sommes.

Adopté à l'unanimité

URBANISME

9- Approbation de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) intercommunal et de la détermination de son périmètre (sur le rapport de M. Le Maire)

La CCPB a pris la compétence de l'aménagement du territoire intercommunal. Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir un SCOT. Celui-ci a pour objectif de fixer à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements.

Le Conseil Municipal est donc amené à se prononcer sur le lancement de ce projet.

Approuvé à l'unanimité

10- Approbation de la modification des statuts de la CCPB relative à la prise de compétence « Elaboration du plan de mise en accessibilité de la Voirie et des aménagements des espaces publics (sur le rapport de M. Le Maire)

En 2009, une étude avait été réalisée par le Codal pact sur l'accessibilité des Etablissements recevant du public (ERP). A la suite de cette étude, il est nécessaire que les communes mettent en place un Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Afin de pouvoir l'élaborer et afin d'avoir une cohérence sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, il faut que la CCPB prenne la compétence pour la mise en place de ce Plan, ce qui suppose une modification des statuts (article 2 point 5).

Le Conseil Municipal est donc amené à se prononcer sur cette modification des statuts.

Approuvé à l'unanimité.

11-Approbation de la modification des statuts de la CCPB relative à la prise de compétence « Manifestations d'intérêt intercommunal » (*sur le rapport de M. Le Maire*)

Afin de pouvoir organiser certaines manifestations de portée intercommunale, il est nécessaire de modifier les statuts de la CCPB afin que cette dernière prenne la compétence de manifestations d'intérêt intercommunal, dont la liste sera établie au cas par cas comme par exemple la fête intercommunale des sports.

Approuvé à l'unanimité.

12-Cession gratuite à la commune de Périgny-sur-Yerres de la parcelle voirie du lotissement « La Résidence du Carreau » de Mandres les Roses (*sur le rapport de M. Le Maire*)

La Société TGB Aménagement a émis une proposition en vue de la cession à la commune de Périgny d'une parcelle de 296m² faisant partie du lotissement « La Résidence des Carreaux » située à Mandres-Les-Roses, l'intégrant ainsi dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à signer tous les documents administratifs y afférents.

Approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

13-Création de 5 postes d'agents recenseurs pour le recensement 2011

Les opérations de recensement pour l'année 2011 auront lieu entre le 20 janvier et le 19 février.

Pour effectuer ce travail, la Ville va recruter 5 agents recenseurs, les coordonnatrices communales étant la Secrétaire Générale et un agent administratif.

Les tarifs de rémunération sont fixés par le Conseil municipal et par l'INSEE. Il est proposé de rémunérer :

- 1,13 € la feuille de logement
- 1,72 € le bulletin individuel

L'INSEE prévoit une dotation forfaitaire de 4 802 € pour l'année 2011 pour les communes de notre taille.

Approuvé à l'unanimité.

14- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pur représenter la commune au SIPPAREC *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Afin de représenter la commune aux assemblées du SIPPAREC, M. le Maire propose de désigner comme délégué titulaire M. Jean-Yves Jeannes et comme délégué suppléant M. Daniel Perrau.

Approuvé à l'unanimité.

15- Adhésion de la commune de Brou-sur-Chantereine au SIGEIF *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Il est demandé au Conseil d'approuver l'adhésion de la commune de Brou-sur-Chantereine au SIGEIF pour les deux compétences afférentes à la distribution publique de gaz et d'électricité.

Approuvé à l'unanimité.

16- Autorisation de signature du nouveau contrat Enfance/Jeunesse 2010 à 2013 et de tous ses éventuels avenants *(sur le rapport de M. Martineau)*

Une nouvelle convention va prochainement être signée entre la CAF et la Ville dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse pour la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2013. En cas d'avenants à cette convention, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat et les éventuels avenants.

Approuvé à l'unanimité.

17- Actualisation de la délibération sur les périodes d'astreinte des services techniques de la Ville

Comme chaque année les Services Techniques sont en astreinte durant la période hivernale. Pour l'année 2010-2011, les périodes d'astreinte sont du 1^{er} novembre au 28 février 2011, sauf prolongation exceptionnelle du fait des intempéries.

Approuvé à l'unanimité.

18- Actualisation Prime annuelle

Une actualisation est nécessaire afin de préciser à partir de quand un agent nouvellement arrivé peut prétendre à percevoir la prime. Il est proposé que la prime soit versée au bout de 6 mois d'ancienneté.

Adopté à l'unanimité.

19- Expérimentation de l'entretien professionnel

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, il nous est proposé de mettre en place, à titre expérimental, l'entretien professionnel, au titre des années 2011 et 2012, pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux titulaires de la collectivité en remplacement de la notation annuelle.

Cet entretien professionnel se substituera à la notation en 2011 et 2012 pour ces fonctionnaires.

L'entretien professionnel portera principalement sur :

- _ Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés à travers la fiche de poste et liés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,
- _ La détermination des objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service,
- _ La manière de servir du fonctionnaire,
- _ Les acquis de son expérience professionnelle,
- _ Le cas échéant, ses capacités d'encadrement,
- _ Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié,
- _ Les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité.

Le supérieur hiérarchique direct établira et signera le compte-rendu de l'entretien qui comportera une appréciation générale littérale traduisant la valeur professionnelle du fonctionnaire.

La valeur professionnelle des fonctionnaires sera appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité.

Ces critères, fixés après avis du comité technique, porteront notamment sur :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,

- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur,

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Communications rapports d'activités :

- Rapport d'Activité 2009 de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne
- Rapport Annuel 2009 du SIAAP
- Rapport d'Activité 2009 de la CNRACL
- Rapport d'Activité 2009 de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Val de Marne
- Rapport prix-qualité de l'assainissement départemental pour l'année 2009 du Conseil Général du Val de Marne
- Bilan de mi-mandature 2007/2010 du Conseil Economique et Social Régional d'Ile de France
- Rapport d'Activité 2009 du CCPB
- Rapport d'Activité 2009 du SIARV

M. le Maire informe qu'un nouveau Préfet a été nommé lors du Conseil des Ministres du 9 décembre. M. Pierre DARTOUT est nommé Préfet du Val de Marne, sa prise de fonctions devrait s'effectuer dans les prochains jours.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 21h45